

GUIDE DE CONFORMITÉ DU VOTE PRÉFÉRENTIEL

INFORMATIONS POUR LES CANDIDATS À UN MANDAT MUNICIPAL

Le vote préférentiel (RCV) a été mis en place en 2021 pour les élections primaires et spéciales aux postes de maire, défenseur public, contrôleur, président d'arrondissement et membre du conseil municipal de la Ville de New York. Il ne sera pas utilisé lors d'élections générales. Pour les élections primaires et spéciales, le vote préférentiel change la façon dont les gens votent, et les candidats peuvent choisir de faire campagne de nouvelles manières.

NOUVELLE FAÇON DE VOTER

Avant 2021, lors d'une élection primaire ou spéciale, les électeurs(trices) choisissaient un/une candidat(e). Lors de l'élection d'un(e) président(e) de conseil municipal ou d'arrondissement, le/la candidat(e) avec le plus de votes gagnait, même si cela impliquait un(e) gagnant(e) qui avait reçu beaucoup moins que la majorité des voix. Pour des élections primaires à l'échelle de la ville ou des élections spéciales municipales, si aucun(e) candidat(e) ne recevait au moins 40 % des votes, un second tour se tenait entre les deux meilleur(e)s candidat(e)s.

Avec le vote préférentiel, les seconds tours sont éliminés. **Les électeurs(trices) peuvent classer jusqu'à cinq candidats par ordre de préférence**, au lieu de n'en choisir qu'un(e) seul(e). Si un(e) candidat(e) recueille plus de 50 % des voix de premier choix, il/elle remporte l'élection. Si aucun candidat n'obtient plus de 50 % des voix de premier choix, le décompte se poursuit par tours. À la fin de chaque tour, le/la candidat(e) ayant obtenu le moins de voix de premier choix est éliminé(e). Sur les bulletins sur lesquels le/la candidat(e) le/la mieux classé(e) est éliminé(e), le vote est reporté sur le/la candidat(e) suivant(e) le/la mieux classé(e). Ce processus se poursuit jusqu'à ce qu'il ne reste plus que deux candidat(e)s, et le/la candidat(e) ayant obtenu le plus de voix l'emporte. Apprenez-en plus sur les élections avec vote préférentiel et le processus de tabulation [ici](#).

FAIRE CAMPAGNE LORS D'ÉLECTIONS AVEC VOTE PRÉFÉRENTIEL

Les campagnes électorales primaires et spéciales peuvent paraître différentes avec le vote préférentiel. Précédemment, les électeurs(trices) n'avaient qu'un choix par élection, et les candidats rivalisaient pour ce choix unique. Avec le vote préférentiel, étant donné que les électeurs(trices) peuvent classer jusqu'à cinq candidats par ordre de préférence, les candidats peuvent choisir de faire campagne non seulement pour les votes de premier choix, mais aussi pour le second choix, le troisième choix et des choix inférieurs.

Soutenir et/ou faire campagne avec des opposants ne compromettra **pas** votre admissibilité à des fonds publics **tant que vous faites également la promotion de votre propre candidature**, même si vous aspirez à des votes de rang inférieur.

- ◆ **Formez vos sympathisants au vote préférentiel.** Partagez la page sur le [Vote préférentiel](#) et les [Questions fréquemment posées](#) de NYC Votes avec vos sympathisants pour des informations claires et complètes sur le vote préférentiel, y compris des instructions destinées aux électeurs(trices) sur comment remplir un bulletin de vote préférentiel. Rappelez aux électeurs(trices) de ne classer chaque candidat(e) qu'une seule fois car seul le vote le mieux classé pour un(e) candidat(e) comptera. Rappelez-leur également de ne choisir qu'un(e) candidat(e) par classement car choisir plusieurs candidats pour un seul classement peut invalider leur bulletin de vote.

- ◆ **Réfléchissez à la façon dont vous ferez campagne. Comment vous faites campagne ne tient qu'à vous.** Vous pouvez faire campagne uniquement pour les voix de premier choix, vous pouvez faire campagne pour les voix de moindre classement, ou vous pouvez faire campagne pour une combinaison des classements.
- ◆ **N'oubliez pas, le soir de l'élection, que les résultats non officiels sont incomplets.** Les bulletins de vote postaux, y compris les bulletins de vote par correspondance, des militaires et des électeurs résidant à l'étranger, arrivent quelques jours après l'élection et doivent être reçus et comptabilisés avant que les résultats définitifs de l'élection ne puissent être certifiés par le Conseil électoral de la ville de New York.

ALERTES DE CONFORMITÉ

- ◆ **Vous pouvez soutenir un ou plusieurs de vos opposants.**
 - › Dans une élection à vote préférentiel, tant que vous défendez votre propre candidature, faire campagne avec, ou soutenir vos opposants ne compromettra pas votre admissibilité à des fonds publics.
 - › Néanmoins, si vous faites la promotion de la campagne d'un(e) opposant(e) sans continuer à défendre la vôtre, vous perdrez votre admissibilité à des fonds publics.
- ◆ **Si vous faites campagne avec des opposants, décidez si vous souhaitez ou non partager les dépenses.** Dans une élection à vote préférentiel, si une dépense bénéficie aussi bien à votre campagne qu'à celle d'un(e) opposant(e) :
 - › vous pouvez choisir de la payer vous-même en tant que dépense directe de campagne. Inscrivez uniquement votre campagne sur un avis « payé par » et documentez les dépenses conformément aux exigences figurant dans le [Manuel de financement des campagnes](#). Le Conseil des finances de campagne ne supposera pas que les candidats qui se soutiennent les uns les autres lors d'élections à vote préférentiel sont engagés dans des dépenses communes.
 - › Vous pouvez choisir de diviser la dépense avec une autre campagne en tant que dépense commune. Inscrivez toutes les campagnes participantes sur l'avis « payé par », divisez les coûts équitablement en fonction des avantages que chaque campagne reçoit, documentez pourquoi la division est équitable, et assurez-vous que chaque campagne paie le bon montant.
 - › Si vous soutenez publiquement un(e) opposant(e) pour la première place et vous-même à une place inférieure dans n'importe lequel des documents écrits et payés de votre campagne, vous devez attribuer une partie du/des coût(s) à l'autre campagne, soit en tant que dépense commune ou en tant que dépense indépendante. Une dépense indépendante peut entraîner une déduction de fonds publics de votre campagne. Voir le Chapitre 3 du [Manuel de financement des campagnes](#) ou contacter votre agent de liaison des services aux candidats pour des conseils supplémentaires.

APPRÉCIEZ DE FAIRE CAMPAGNE AVEC LE VOTE PRÉFÉRENTIEL !

Le vote préférentiel peut vous permettre de vous connecter avec des électeurs(trices) qui autrement n'auraient peut-être pas soutenu votre candidature et de gagner leur soutien. Les supports éducatifs sur le vote préférentiel du Conseil des finances de campagne pour les électeurs(trices) sont disponibles [ici](#).

Si vous avez des questions concernant le vote préférentiel et comment il influence la conformité de votre campagne ou l'obtention de fonds publics, veuillez contacter CandidateServices@nyccfb.info.

04/14/2021